

MAIRIE DE LORAY
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY

Tél. : 03 81 43 20 66
Email : mairie@loray.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020
à 20 heures 15

Sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

Etaient Présents : Mesdames Bénédicte BENELHOCINE, Angélique DUBOZ, Marcelline VIPREY et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Florian FORTERRE, Thierry GUYOT-JEANNIN, Francis HENRIOT, Frédéric KUZNIAK, Mathieu MOREL, Richard MYOTTE, Flavien PERROT-MINNOT et Mathieu ROBICHON

Absents excusés : Madame Claudette FAIVRE, ayant donné pouvoir à Madame Marcelline VIPREY et Monsieur Damien GAILLARD.

ORDRE DU JOUR

FORÊT COMMUNALE

Monsieur Julien FRAICHOT, agent technique de l'ONF, présente la situation de la forêt communale à ce jour ; l'impact des scolytes sur l'état sanitaire de la forêt ainsi que la répercussion sur les ventes de bois. Le volume des bois scolytés est de 4800 M3 depuis le début de l'année.

Une discussion s'engage sur les éventuelles essences qu'il faudrait planter à l'avenir, essences plus résistantes au réchauffement climatique et aux scolytes.

ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE

Un point est fait sur la rentrée des écoles et l'ouverture du périscolaire.

Le mobilier qui avait été commandé pour la 7^{iem} classe n'a pas été livré, le fabricant ayant des problèmes.

Des tables d'occasion ont été achetées ; elles sont en très bon état.

Le périscolaire a ouvert ses portes sous la direction de Madame Adeline SAUGE. L'équipe est complétée par Mademoiselle Coralie JEANNIN.

Les repas sont livrés par le restaurant ROBICHON.

Les investissements pour le périscolaire s'élèvent à 5690 € subventionnés à 50 % par la CAF.

Divers achats de jouets, fournitures et livres ont été réalisés.

Des familles ont fait don de jouets également. Nous les remercions.

Travaux école : Un audit du bâtiment scolaire va être fait pour l'isolation extérieure et la fonctionnalité des locaux.

Les locataires vont être prévenus de cette visite.

Arrêt de bus aux Ages de Loray : Un mail va être adressé à la Région pour demander à déplacer

CIMETIÈRE

Suite aux courriers adressés aux familles ayant des tombes dans le cimetière communal, les personnes ont fait le choix de prendre des concessions pour 50 ans ou 30 ans.

Les concessions cinquantenaires sont privilégiées par les familles (74 cinquantenaires, 32 trentenaires)

Quelques familles n'ont pas encore répondu.

ÉTUDE DE SOL CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

Des devis ont été demandés à différents cabinets pour des études de sols.

En ce qui concerne le cimetière, les études hydrologiques sont fortement conseillées avant l'agrandissement du cimetière.

Pour l'éventuelle réalisation d'un lotissement sur l'ancien terrain de foot, il est nécessaire de réaliser ces études de sol afin d'en connaître sa nature (zone humide....)

Les études géotechniques sont obligatoires pour tout plan d'aménagement.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal accepte les admissions en non-valeur pour 885,22 €. Ces montants ont déjà été mis au budget primitif.

TRAVAUX EAU

MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet ANDRE de PONTARLIER.

ÉTUDE DIAGNOSTIQUE SYSTÈME ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'honoraire pour cette étude diagnostique dont le montant s'élève à 6 800 € HT.

TRAVAUX REHABILITATION DU RESEAU EAU

Le montant des travaux est estimé à 513 000 € HT.

Ils sont subventionnés à hauteur de 60 %

Le reste à charge pour la commune s'étalerait sur 15 ans.

ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents pour le transfert des excédents du budget ASSAINISSEMENT à la Communauté de Communes.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTES

Le Conseil Municipal doit proposer 24 noms à la direction des services fiscaux pour la commission communale des impôts directs.

Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus.

AIRE DE COVOITURAGE

La Communauté de Communes propose de signer une convention pour le suivi de ce dossier.

Le montant de cette convention s'élève à 2 100 €.

Les travaux s'élèveraient à 34 360 € HT, subventionnés par le Département et la Région.

Le Conseil Municipal estime le coût de ces travaux très élevé et hésite sur le choix de l'emplacement de cette aire de covoiturage.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide de reporter le sujet à une séance ultérieure.

REMPLACEMENT DE L'EMPLOYE COMMUNAL ET DE LA SECRETAIRE

Le Maire demande le huis clos

Suite au départ de Monsieur Xavier SANSEIGNE et à la perte de la compétence ASSAINISSEMENT, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir un poste à 60 %, soit 21/35^e par semaine.

D'autre part, Yolande BORNE partira en retraite au 1^{er} novembre prochain.
Le poste « secrétariat de mairie » sera ouvert sur une base de 18/35^e par semaine.

Ces deux postes sont publiés sur le site du Centre de Gestion (emploi territorial).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL